

Stage été 2 du 08 juillet au 12 juillet 2019

Le japon, Empire du soleil levant

Fiche d'inscription

Je soussigné(père / mère /)
domicilié (e), rue N°
à (code postal) (localité).
Téléphone :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

Intitulé du stage	Nbre d'enfants	Participation aux frais (60€ pour le premier enfant, 55€ pour le deuxième et 50€ pour les suivants (hors repas))
1. Papier japonais, tout un art 3-5 ans		
2. Papier japonais, tout un art 6-8 ans		
3. Papier japonais, tout un art 9-13 ans		
Signature :		TOTAL :

Pour rappel : l'inscription de votre enfant sera effective quand :

- Nous disposerons de la fiche signalétique et de santé
- Nous disposerons de la fiche d'inscription au stage et au repas dûment complétée
- **Le paiement du stage fera office d'inscription et ce, quel que soit la période retenue dans l'année.**
- **Les frais d'inscription et de repas** sont à verser sur le numéro de compte bancaire suivant : **BE55 0682 0191 6944** avec la communication suivante : **NOM + PRENOM + STG ÉTÉ 2 19**

Stage été 2 du 08 juillet au 12 juillet 2019

Réservation des repas

Fiche à renvoyer, **AU PLUS TARD**, 20 jours ouvrables avant le début du stage.

Nom et prénom du ou des participant(s) :

.....
.....
.....

Menu de la semaine :

Lundi 08 juillet 2019 : Tortellinis au jambon/fromage, dès de courgettes

Mardi 09 juillet 2019 : Spaghetti Bolognaise

Mercredi 10 juillet 2019 : Rôti de dinde, compote, pomme de terre

Jeudi 11 juillet 2019 : cabillaud, salade, purée

Vendredi 12 juillet : Buffet froid (pain de viande, haricots verts, tomates), pomme de terre mayonnaise

	Nombre de repas	Repas 5€
Lundi 08 juillet		
Mardi 09 juillet		
Mercredi 10 juillet		
Jeudi 11 juillet		
Vendredi 12 juillet		
TOTAL :		€

Il est toujours possible de réserver une soupe pour les repas tartines. La réservation et le paiement se feront le premier jour de stage. Merci de prévoir une enveloppe au nom de l'enfant mentionnant le nombre de jours et le montant exact du paiement.

Le montant des frais de repas est à nous verser en même temps que les frais d'inscription au stage.

Dans le souci de prévoir une organisation efficace de notre restaurant « Soupe au lait », aucune réservation ou modification ne sera possible pendant la semaine de stage.